

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente à Brassac-les-Mines (63570), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Affectation des résultats 2019 et budget supplémentaire 2020 du SAAD

Annexe(s) : Maquette BS 2020 SAAD

Date de convocation : 18 septembre 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 1^{er} octobre 2020

Secrétaire de séance : Pierre SERRA

Rapporteur : Bernard ROUX

Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 108

- Titulaires : 102

- Suppléants : 6

Absents ayant donné pouvoir : 8

Absents excusés : 4

Votants : 116

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (108)

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
ALBARET Christophe	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
PELISSIER Didier (S)	DUTHEIL Nathalie	NUÑEZ-ORTIN Aurélie
ARCHIMBAUD Guy	FANJUL José	PAGESSE Pierre
ARNAULT Lionel	FERRARIS Nathalie	PELISSIER Patrick
MERCIER Pascal (S)	FERREIRA Fernando	LEBAIN Jehanne (S)
BARDY André	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARRAUD Bertrand	MAISONNEUVE Alain (S)	PETEILH Sandra
BARTHOMEUF Serge	GARNAVAULT Philippe	PILLON Stéphane
BASTIEN Gérard	GAUDRIAULT Damien	
	GILBERT Odile	
	GONTHIER Emmanuel	PRADIER Laurent
BERTHELOT Pascal	GOUSSARD Bérangère	PRUNIER Jean-Pierre
BESSEYRE Fabien		PUECH David
BESSON Jean-Louis	GREGOIRE Nathalie	RAVEL Pierre
BŒUF Nicole	GUILLAUME Julien	RKINA Mohammed
BOISTARD Philippe	HERBST Nadine	GOMEZ Jean-Marc (S)
BOURG François	HOSMALIN Marc	
	JAFFEUX Ophélie	ROUX Bernard
BRUN Pascale	JAFFEUX Sébastien	RYCKEBOER Christian
BRUNEL Séverine	JAMON Marc (voix consultative)	SABATIER Gilles
BRUNETTI Graziella	JEANMOUGIN Isabelle	
CHABAUD Christelle	KINDT Patrick	SAUVANT Jean-Pierre
CHABRILLAT Frédéric	LABUSSIÈRE Jean-Marc	
CHALLET Vincent	LAGARDE Maguy	SCHUMACHER Emilie
SERMAGE André (S)	LAMOUREUX Jean-François	SERRA Pierre
CHASSANG Jean-Pierre	LAVILLE Philippe	SUIDUREAU Carine
COLLET Jean-Pierre	LE MARREC Laurys	SUTY Lionel
CORRE Jean-Marie	LEGENDRE Denis	TEZENAS Olivier
CORREIA Emmanuel	LENEGRE Jean-Louis	THERME Jacques
COSTE Yves	LEROY Véronique	THEVENET Emilie
COSTON David	LIGNIERE Frédéric	TINET Georges
COSTON Marie	LIVET Bertrand	TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie		TREHIN Anne-Marie
CREGUT François	MAHINC Didier	TRILLEAUD Eric
CROZE Yves-Serge	MALORON Annie	VARISCHETTI Martine
DABERT Jean-Claude	MARIANY Marie-Line	VEZON Christophe
DENAIVES Catherine	MASSARDIER Marie-Laure	WALTER Christian
	MEALLET Roger-Jean	ZANIN Nathalie
DESIGNES Jean	MERLEN Bernard	
	METEIGNIER Stéphane	

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (6) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BARBET Laurent (MERCIER Pascal) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; PELLEGRINELLI Christophe (LEBAIN Jehanne) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (8) ADMIRAT Nadine à KINDT Patrick ; BERNARD Jean-Paul à RAVEL Pierre ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BŒUF Nicole ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MOREL Jacques à LENEGRE Jean-Louis ; POJOLAT Marie à PILLON Stéphane ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine ;

ABSENTS EXCUSES : (4) DRUELLE Jean-Claude ; GOYON Guy ; ROCHETTE Christophe ; SAUX Marie-Pierre ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Le compte administratif du service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) d'API ayant été adopté et l'arrêté de tarification du conseil départemental ayant été notifié à la collectivité, il peut être procédé à l'affectation des résultats et au vote du budget supplémentaire pour 2020 du service.

Il est proposé d'affecter les résultats de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat de clôture 2019	104 840,57
Restes à réaliser de dépenses	900,30
Résultat net disponible	103 940,27
Excédent d'investissement reporté en 2020 (compte 001)	104 840,57
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de clôture 2018	- 909 911,31
<i>Proposition d'API d'étalement sur 3 ans inscrite au BP (pour mémoire)</i>	- 300 000,00
Déficit de fonctionnement reporté en 2020 autorisé par le conseil départemental (compte 002)	- 273 958,95

On notera que le déficit de fonctionnement de clôture 2019 s'élève à -1.366.520,82 €, et que le déficit de l'exercice 2020 devrait franchir la barre de -500.000 €, soit un déficit de clôture de l'ordre de 2 M€. Avec la hausse tarifaire appliquée au service hors allocation personnalisée d'autonomie (dit de confort), les 200 K€ versés annuellement par le budget principal au SAAD représentent de manière approchante le déficit n'incombant pas au département. Le déficit d'exercice s'apparente donc de très près à celui de l'APA départementale.

Le SAAD dispose de menues réserves d'un montant de 161 K€ (héritées d'anciennes structures avant fusion et de la reprise partielle du SIAM de Vic-le-Comte). Pour autant, le problème du volume d'heures critique à partir duquel le déficit horaire s'accroît significativement, et les objectifs tarifaires du conseil départemental devront être examinés très attentivement lors de la séance du vote du budget primitif 2021 du SAAD, à la fin du mois d'octobre prochain. Ceci afin qu'API dispose d'éléments de coûts très précis et une proposition éclairée de l'assemblée communautaire, pour le dialogue de gestion difficile à venir avec le conseil départemental.

S'agissant du projet de budget supplémentaire (BS), celui-ci s'élève à 68.783,15 € de recettes et de dépenses, dont -35.572,23 € pour la section de fonctionnement et 104.355,38 € pour la section d'investissement. Outre des redéploiements internes, sans incidences financières, entre lignes d'un même chapitre, il se décompose comme suit, s'agissant des crédits véritablement nouveaux :

Section de fonctionnement :

Nature	Chapitre	Libellé	Montant	Observations
002	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-26 287,05	Cf affectation de résultat (300 K€ BP - 274 K€ CD)
023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-485,19	Ajustement du virement
6251	011	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	-8 799,99	Ajustement frais de déplacement
		TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-35 572,23	
733141	017	SAAD	-23 913,10	Réduction du produit tanfaire suite à l'arrêté du CD
7488	018	AUTRES	-5 659,13	Ajustement des aides CAE, régularisations ASP
778	019	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	-6 000,00	Ajustement des indemnités journalières
		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	-35 572,23	

Section d'investissement :

Nature	Chapitre	Libellé	Montant	Observations
001	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	104 840,57	Cf affectation de résultat
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-485,19	Ajustement du virement
		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	104 355,38	
2183	21	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	-485,19	Dépense déjà comprise dans les RAR
2188	21	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	103 940,27	Affectation des fonds libres, gel de ligne pour constitution de réserve au CA
		RESTES A REALISER 2019	900,30	Dépense engagée en 2019 sur compte 2183, achat de badges de télégestion.
		TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	104 355,38	

Vous trouverez, en annexe au présent rapport, la maquette budgétaire résultant des redéploiements et des propositions nouvelles ci-avant.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la maquette BS 2020 SAAD ci-annexée ;

CONSIDÉRANT que pour la commune d'Esteil une délégation spéciale a été mise en place par le préfet faute de candidat aux élections municipales ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune d'Esteil, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 116

- Pour : 116
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- **D'affecter les résultats du SAAD, tels que détaillés ci-dessus ;**
- **D'approuver le budget supplémentaire 2020 du SAAD, qui s'équilibre à la somme globale de 68.783,15 € de recettes et de dépenses.**

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 01 / 10 / 2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 01 / 10 / 2020